

**PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LORS DE LA REUNION DU 13 OCTOBRE 2020**

1/ Compte-rendu du 2/07/2020 :

Le compte-rendu de la réunion du 2/07/2020 est validé à l'unanimité.

2/ Travaux de voirie - rue de l'église :

Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux de voirie avaient été prévus sur une partie de la rue de l'église par l'ancienne équipe municipale et qu'une subvention de 15 000 € avait été accordée par le Conseil Départemental mais qu'après reprise du dossier, il s'avère que l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau public n'avait pas été prévu. Il a donc fait de nouvelles demandes de devis avec la prise en compte de cette reprise. Il donne ensuite lecture au Conseil des différents devis :

-Ramery TP à Leulinghen : 57 179 € ht (68 614 € 80 ttc)
-LTP –Leroy Travaux Public à Escoeuilles : 54 986 €08 ht (65 983 € 30 ttc)
-HEMBERT TP à Ardres : 55 907 €60 ht (67 089 €12 ttc).

Il précise qu'il n'est pas possible de redéposer une demande de subvention dans le cadre du FARDA pour ces travaux et qu'il envisage une demande de subvention dans le cadre des amendes de police.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de confier la réalisation des travaux de réfection d'une partie de la rue de l'église avec canalisation des eaux pluviales dans le réseau public à l'entreprise LTP-Leroy Travaux Public à Escoeuilles pour un montant ht de 54 986 € 08 (65 983 € 30 ttc).

3/ Reprise subvention déjà votée par le Département – travaux à déterminer : Annulée.

4/ a/Travaux pour la réouverture de la rue du plouy :

Monsieur le Maire fait part au Conseil de son intention de rouvrir à la circulation dans les deux sens, la rue du plouy. Pour ce faire, des travaux de canalisation des eaux pluviales avec réalisation de deux traversées de voirie ainsi que l'aménagement de trois refuges sont nécessaires. Il présente ensuite les devis relatifs à ces travaux dont le montant total s'élève à 2875 € ht (3450 € ttc).

Le Conseil Municipal, à l'exception de Madame Sabine DUCROCQ qui est concernée, n'a pas pris part à la décision, valide les travaux et sollicite auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FARDA, une subvention au taux maximal.

b/Travaux de sécurisation :

Après avoir présenté le rôle du CAUE, organisme Départemental de Conseils en Aménagement de Centre ville et en collaboration avec M. MANIER de la DDTM, Monsieur le Maire présente au Conseil l'ensemble des projets de sécurisation envisagés : rue de la panne, rue du vossack, rue de la mairie, rue des écoles, rue du plouy et donne lecture des devis d'achat de panneaux et de marquage au sol.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents valide le projet et sollicite pour l'achat de panneaux de signalisation et travaux de marquage aux fins de sécurisation et limitation de la vitesse au centre (rues de la panne, mairie, église, plouy) d'un montant ht de 5008 € 20, une subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et cela dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police (50%).

5/ Rénovation Eclairage Public –demande de financement FDE :

Monsieur le Maire informe que 60 % de l'éclairage public a été rénové. Il précise que le subventionnement peut actuellement être de l'ordre de 80 % si les économies d'énergie qu'engendrent les travaux sont au moins égales à 50 %. Il fait part au Conseil que la précédente équipe municipale avait validé ce projet mais qu'il n'avait pas abouti.

Le Conseiller en énergie est chargé de la réalisation du dossier de demande de subvention. Par ailleurs, il a été également chargé à la demande de Monsieur le Maire de réaliser une étude thermique de la mairie.

6/ Participation citoyenne voisins vigilants :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide la mise en place du dispositif « participation citoyenne » en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » avec le représentant de l'Etat.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Cette démarche n'a pas vocation à se substituer à l'action des forces de l'ordre. Le dispositif vise à :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Sur proposition de Monsieur ERCKELBOUDT, un sondage aura lieu sur la page facebook et la commission communication est chargée de la rédaction du texte.

7/ Noël (festivités, illuminations et décorations) :

Le Conseil Municipal valide la proposition de location d'illuminations pour les fêtes de fins d'année d'un montant de 5101€32 ht (soit 0.20 € par jour et par habitant) pour 30 jours à compter du 27 novembre. Il valide l'implantation de celles-ci et l'ensemble des festivités proposées dont un marché de Noël le 19 décembre. Les commissions communication et lien communautaire sont chargées du dossier.

8/ Proposition de Nom à l'Ecole Publique :

Le Conseil Municipal décide de donner un nom à l'école publique de Nordausques. Les commissions communication et lien communautaire sont chargées d'organiser la consultation ou le sondage auprès de la population.

9/ Terrain de football : (Monsieur GHISKIER concerné par la présente décision n'a pas pris part au vote)

Le Conseil Municipal décide de remplacer les bancs de touche et délégué au terrain de football pour un montant de 3886 € ht (4663€20 ttc) et sollicite une subvention au taux maximal auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'aide au Football Amateur.

10/ Indemnité de Conseil au Trésorier :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur DANNEELS, comptable public de la Commune, une indemnité de Conseil dans la confection du Budget d'un montant forfaitaire et annuel de 45 € 73.

11/ Décision Modificative du BP pour régularisation d'écritures d'ordre :

A la demande du percepteur, le Conseil Municipal valide à l'unanimité de ses membres présents la modification du BP 2020 suivante :

- dépenses d'investissement : chapitre 041 – article 2151- réseaux de voirie : + 16 621.20 €
- recettes d'investissement : chapitre 041 – article 2031-frais d'études : + 16 621.20 €.

12/ Présentation du site internet et application : reportée

13/ Dons de masques :

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le FJEP a fait don des masques qui leur restaient à la commune. Il est décidé qu'ils seront donnés aux Collégiens et Lycéens. Les commissions lien communautaire et éducation sportive sont chargées de leur distribution.

14/ Table et chaise adaptées :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents valide l'achat d'une table et d'une chaise adaptées pour un enfant de CE1 ayant des difficultés motrices. Le montant de l'achat s'élève à 339 € 24 ht.

15/ Spectacle de fin d'année :

Présentation du spectacle intitulé « oriane à la recherche de Noël » organisé par Boomerang Événementiel au Complexe de Tournehem le 29 novembre. Le Comité des fêtes n'organise pas de spectacle cette année, ce spectacle aurait pu le remplacer moyennant participation financière de la commune. Compte-tenu du contexte actuel, la prise de décision est reportée.

16/ a/ Emplois civiques :

Le Conseil Municipal décide de mettre en place le dispositif de service civique au sein de la commune. Il autorise le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales. Deux emplois civiques seront recrutés (lien communautaire et éducation sport).

La commission gestion du personnel est chargée du suivi du dossier.

b/ Heures du poste d'Atsem :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents d'augmenter le nombre d'heures du Poste d'ATSEM. Il passe de 19 h 35 à 23 h 35 par semaine (temps annualisé). Cette augmentation permettra d'une part à l'ATSEM d'être présente à l'école maternelle durant le temps scolaire mais aussi de rétablir le service garderie jusque 18 h 30 au lieu de 18 h actuellement.

c/ Heures d'un poste d'Adjoint Technique : (M. EVRARD André concerné par la présente décision n'a pas pris part au vote)

Vu le contexte actuel et le protocole imposant la désinfection des bâtiments quotidiennement, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 10 heures le nombre d'heures par semaine du poste d'adjoint technique créé en 2015.

17/ Repas des aînés et cérémonie du 11 novembre :

Au vu du contexte actuel, le Conseil Municipal décide de ne pas organiser le traditionnel repas des aînés. Néanmoins une réflexion va être engagée sur la possibilité d'offrir un repas traiteur le 15 novembre, livré chez les aînés.

La cérémonie au monument aux morts est maintenue mais le nombre de participants sera restreint. Les habitants seront invités à pavoiser leur habitation.

18/ Comité des fêtes :

Madame JOLY informe le Conseil que le Comité des fêtes s'est réuni et que les membres actuels ont émis le souhait de démissionner. Seuls, Monsieur EVRARD et elle-même y restent membres. Un courrier d'appel à bénévoles a été envoyé à la population.

Tous les conseillers municipaux sont nommés membres actifs du Comité des fêtes. De part leur expérience, Monsieur EVRARD est nommé Président du Comité des fêtes et Madame JOLY est nommée Trésorière. Fonctions qu'ils acceptent.

19/ Formation Phyto :

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur DAVID a participé à une formation lui permettant d'avoir l'autorisation d'utiliser des produits phytosanitaires.

20/ Arrêt bus :

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à sa demande, La Région Hauts de France accepte la création d'un arrêt de bus à l'intersection de la rue des moines et de la rue de Bayenghem à charge pour la commune de réaliser l'installation d'un abri bus et du marquage au sol.

21/ Abri bus :

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'implantation d'un abri bus rue de la Mairie en face du parking en gravier avec réalisation d'un passage piéton. Le devis s'élève à 3008 € ht avec l'installation par l'équipe technique. Une subvention au taux maximal sera demandée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FARDA.

22/ Communication :

Monsieur le Maire informe le Conseil du départ de Madame DUCROCQ Sabine de la commission voirie et du départ de Monsieur EVRARD André de la commission gestion du personnel.

Levée de séance : 22 h.

La secrétaire de séance,

Mélanie TIBERGHIEU.



Le Maire de Nordausques,

Gilles DEBOVE.